Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260629-DEL_2026_054-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-054

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le mardi 16 juin 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, M. Jean-Yves MACÉ, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, Mme Sandra MACÉ, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, Mme Gisèle THIEULANT, Mme Lucie SORT, M. David GUÉLÉ, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, M. Yann BRILLET, M. Pierre-Yves OULHEN, Mme Brigitte DELAUNAY.

ABSENTS – PROCURATIONS :
M. Hubert GOGER, procuration donnée à M. Pierrick RUELLAN
Mme Nadia TERTRAIS, procuration donnée à Mme Manuella FERON
Mme Gisèle THIEULANT, procuration donnée à M Jean-Yves MACÉ
Mme Claudine COQUELIN, procuration donnée à Mme Martine FORTIN
M. Pierre-Yves OULHEN, procuration donnée à M Yann BRILLET

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Guillaume MOUSSON absent.

Monsieur Daniel GARÇON été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-054 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DES BASSINS CÔTIERS DE LA RÉGION DE DOL-DE-BRETAGNE

Rapporteur : Mme Nathalie MICHEL

La Commission Locale de l'Eau (CLE) assure l'élaboration et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. C'est un organe fort de concertation et de décision pour les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques de notre territoire.

Suite aux élections municipales de 2026, la composition de la CLE doit être renouvelée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260629-DEL_2026_054-DE

Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque Conseil Municipal désigne un représentant communal candidat pour siéger dans le collège des collectivités territoriales (1er collège) de la CLE afin de participer aux débats et aux décisions de l'assemblée. Ce représentant n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge de l'environnement ou de l'aménagement du territoire.

Cette candidature sera ensuite transmise à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF35) chargée de proposer à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine une liste des représentants des Maires et des représentants des établissements publics intercommunaux. Les représentants communaux non retenus par l'AMF35 seront néanmoins invités à assister aux séances de la CLE (sans voix délibérative).

Mme Nathalie MICHEL propose de procéder à la désignation d'un représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Après avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Désigne Mme Isabelle CADUDAL, conseillère municipale déléguée cadre de vie, environnement** comme représentante communale candidate pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

MAIRIE DE MINIAC-MORVAN
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Daniel GARÇON